



Je commence à douter de l'importance de mon avocate

Par **rosinele**, le **15/04/2013** à **09:36**

bonjour

je commence à douter de l'importance de l'avocate qui m'a reçu lors d'une consultation gratuite pour deux litiges concernant la pose d'une éolienne et une fuite à l'insert de ma cheminée, elle m'a tout de suite dit qu'elle allait s'occuper de mes dossiers tout en me prenant une partie des documents originaux sans me laisser de copies, et quand je lui ai dit que je n'avais pas d'argent pour la payer elle m'a dit qu'elle se ferait payer par mon assurance juridique ou par l'aide juridictionnelle car j'y ai droit et a rajouté vite fait "vous me donnerez quand même un chèque" (sous entendu elle n'encaisserait pas ce chèque) mais j'ai trouvé que ça n'était pas très clair... je regrette de ne pas avoir plus insisté sur ce point, j'ai voulu la revoir une seconde fois pour lui demander mes documents car j'agis de mon côté aussi (j'ai mis une plainte au TGI de Nîmes et j'ai saisi la répression des fraudes) elle s'est énervée me disant qu'elle devait donner les originaux au tribunal et me faisant comprendre qu'elle avait autre chose à faire que des photocopies, ce qui m'embête c'est que je trouve qu'elle ne sert pas à grand chose car je dois moi-même fournir des documents, devis et autres explications à la DAS GET1 (mon assurance juridique) elle n'a fait qu'envoyer des copies de mes factures et courriers choses que je peux faire moi-même,

la question c'est puis je continuer moi-même à me défendre toute seule où bien faut-il vraiment passer par un avocat pour arriver à ses fins ?

et également est-ce que je serai remboursée des frais de devis que l'assurance juridique me demande ?

merci de m'aider à y voir plus clair car quand on n'a pas l'habitude de la justice on est vraiment

perdu....